

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

LOI
L/2017/N° 0052 AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT (PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE
COYAH – FARMOREAH – FRONTIERE DE SIERRA LEONE), POUR UN
MONTANT DE VINGT ET UN MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE
UNITES DE COMPTE (21.220.000 UC), SIGNE LE 31 OCTOBRE 2017 A
ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)
N° DU PROJET : P-Z1-DBO-160
N° DU PRET : 2100150038293

L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mercredi 29 novembre 2017 a adopté la loi
d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt entre la République de Guinée et
le Fonds Africain de Développement (Projet de Reconstruction de la Route Coyah – Farmoreah
– Frontière de Sierra Leone), pour un montant de Vingt et un millions deux cent vingt mille
Unités de Compte (21.220.000 UC), signé le 31 octobre 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

N° DU PROJET : P-Z1-DBO-160

N° DU PRET : 2100150038293

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera
enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi
de l'Etat.

Conakry le ...29...NOV...2017

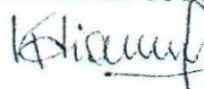
Le Secrétaire de Séance



Honorable Bakary DIAKITE



Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO

